



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
29 septembre 2024

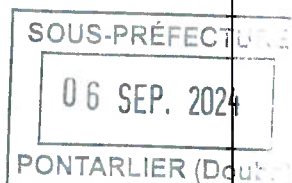
OBJET
CCAS
RESSOURCES
HUMAINES

**SUPPRESSION DU POSTE
D'AGENT TECHNIQUE
TERRITORIAL**

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 10

DECISION

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0



Date d'affichage : 09/09/2024

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 24.37

Séance du 5 septembre 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, M KURT, M CASALE, Mme BRACHOTTE, Mme CHABRIER, M LAPOIRE, Mme POURET
Etaient absents : M ARNAL, Mme BRECHEMIER, M DUMONT, Mme FERNIOT, Mme LIME VIEILLE, M MANZONI

Secrétaire de séance : M Bernard ANDREZ

Procurations de vote : Mme BRECHEMIER/Mme GUILLEUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget du CCAS ;
Vu l'avis du Comité social territorial ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration le 22 juin 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant qu'il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Etant une suppression d'emploi, la décision a été soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Le CCAS a accusé réception de l'avis défavorable du CST le 08/03/2024, qui est un avis simple

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'agent technique territorial, en raison de la fermeture du service de restauration à compter du 31/01/2024, causée par les difficultés financières de la Résidence Autonomie, ainsi que de l'échec de la mise à disposition de cet agent auprès de la commune de Valdahon.

Le Conseil d'Administration décide de supprimer,

- l'emploi d'Agent polyvalent de restauration à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2024 :
- ancien effectif : 6.60 ETP
- nouvel effectif : 5.60 ETP

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12.

Le Conseil d'administration :

- Autorise la suppression du poste d'agent technique territorial à compter du 01/10/2024.
- Autorise Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

